

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 565 722**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 09165**

⑤1 Int CI* : G 09 B 19/00; A 63 B 69/36.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 8 juin 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 50 du 13 décembre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : CAPMAS Guy. — FR.

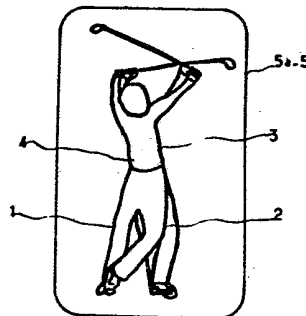
⑦2 Inventeur(s) : Guy Capmas.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Burdipat, J. C. Trolliet.

⑤4 Procédé et dispositif pour la correction de postures lors de mouvements sportifs ou autres.

⑤7 L'invention est relative à un procédé et dispositif permet-
tant la correction des postures lors de mouvements sportifs ou
tous autres selon des postures considérées comme idéales
consistant à faire superposer l'image du praticien réfléchi par
un miroir ou produite sur un écran vidéo 5a placés face à lui
avec des silhouettes 1, 2 pré-établies adaptées et/ou adapta-
bles à sa configuration dont le pourtour est reproduit et
matérialisé sur la face avant d'un film 3 en matière souple,
malléable et transparente par tous moyens connus de repro-
duction par un trait continu ou discontinu de même couleur ou
de couleurs différentes afin de les différencier, le film 3 étant
appliqué et maintenu grâce à sa face arrière 4 autocollante
directement sur le miroir ou écran vidéo 5a et/ou sur un
support mobile transparent 5.



FR 2 565 722 - A1

D

La présente invention est relative à un procédé et dispositif permettant la correction des postures lors de mouvements sportifs ou tous autres selon des postures considérées comme idéales, tel que pour un golfeur lors de son entraînement dans les divers mouvements d'adresse, back swing, down swing, finish, etc..

On connaît pour qu'un golfeur à l'entraînement voit sa posture en même temps que la balle durant les différents mouvements, l'utilisation d'un miroir convexe incliné placé à proximité du tapis de "practice" ce mode réfléchissant permet au golfeur de corriger sa posture durant ses mouvements vers des postures et/ou mouvements qu'il considère comme idéaux, ce qui n'est pas toujours le cas étant donné que la correction est laissée à sa propre initiative.

L'invention a pour but de palier à l'inconvénient précédemment exposé.

L'invention a pour objet un procédé et dispositif pour la correction de la posture lors de mouvements sportifs ou tous autres consistant à faire superposer l'image du praticien réfléchi par un miroir convexe ou plan et/ou produite sur un écran vidéo, placés face à lui, avec des silhouettes pré-établies adaptées et/ou adaptables à sa configuration correspondant aux différentes postures considérées comme idéales, lesdites silhouettes étant appliquées soit directement sur le miroir ou l'écran vidéo, soit sur un support transparent s'adaptant sur la face réfléchissante du miroir et/ou sur l'écran vidéo.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins joints donnés à titre d'exemple non limitatif adapté pour un golfeur, où :

- la figure 1 est une vue de face d'un dispositif autocollant transparent dont le pourtour correspond aux différentes silhouettes pré-établies et/ou adaptables s'appliquant directement sur un miroir, écran vidéo ou sur un support mobile transparent.

- la figure 2, une vue en coupe d'un support transparent mobile sur lequel s'applique le dispositif autocollant,

- la figure 3, une variante de maintien d'un support transparent mobile.

Tel que représenté figure 1 le pourtour (pour des raisons de clarté) de deux silhouettes pré-établies correspondant aux positions idéales d'un golfeur, en sommet de montée 1 et finish 2 en fin de mouvement d'accompagnement sont reproduites et matérialisées sur la face avant d'un film 3 en matière souple, maléable et transparente, tel que plastique et/ou

caoutchouc, par tous moyens connus de reproduction, tel que sérigraphie, par un trait continu ou discontinu de même couleur et/ou de couleurs différentes afin de les différencier, lesdites silhouettes pré-établies sont soit directement adaptées à la morphologie du praticien ou sont adaptables 5 à ladite morphologie par retouches successives au moyen de découpage du film 3 et ce au cours d'essais successifs du praticien lorsque ce dernier a placé la face arrière 4 autocollante du film transparent 3 sur le miroir, écran vidéo 5a ou support mobile transparent 5. Le film transparent 3 est découpé selon le pourtour des silhouettes, il peut déborder de part et 10 d'autre du pourtour desdites silhouettes ; afin de faciliter la mise en place du film 3 sur le miroir, écran vidéo 5a ou support mobile 5, des traits de repères 6 peuvent être matérialisés sur le film 3 dans l'axe vertical et/ou horizontal, lesdits repères 6 correspondant à des repères 7 matérialisés sur le miroir, écran vidéo ou support mobile.

15 Selon les figures 2 et 3, le film transparent 3 autocollant est appliqué sur un support mobile 5 lui-même transparent, ledit support est maintenu et s'insère dans des glissières 8 aménagées en partie supérieure et inférieure du miroir et/ou écran vidéo 5a ou selon la figure 3 le support transparent 3 est prolongé par des glissières 9 enserrant le miroir et/ou 20 écran vidéo 5a ou s'insérant dans des rainures non représentées aménagées sur le pourtour du miroir et/ou écran vidéo 5a.

REVENDEICATIONS

- 1°) Procédé permettant la correction de postures lors de mouvements sportifs ou tous autres selon des positions considérées comme idéales caractérisé en ce qu'il consiste à faire superposer l'image du praticien réfléchi par un miroir plan ou convexe et/ou reproduite sur un écran vidéo (5a) placé face à lui avec des silhouettes (1, 2) pré-établies adaptées et/ou adaptables à sa configuration appliquées soit directement sur le miroir, l'écran vidéo (5a) ou sur un support transparent mobile (5) s'adaptant sur la face réfléchissante du miroir ou de l'écran vidéo, correspondant aux différentes postures considérées comme idéales.
- 10 2°) Dispositif permettant la correction de postures lors de mouvements sportifs ou tous autres selon le procédé de la revendication 1 caractérisé par les silhouettes (1, 2) pré-établies adaptées et/ou adaptables selon la configuration du praticien d'après les postures considérées comme idéales reproduites par tous moyens connus sur un film (3) transparent s'appliquant sur la face réfléchissante d'un miroir, écran vidéo (5a) ou sur un support mobile transparent (5).
- 15 3°) Dispositif permettant la correction de postures selon la revendication 2 caractérisé par le film transparent (3) en matière souple et maléables, tel que plastique et/ou caoutchouc...
- 20 4°) Dispositif permettant la correction de postures selon la revendication 2 caractérisé par la face arrière (4) du film transparent (3) en matière souple pourvue de matière adhésive afin de maintenir ledit film (3) sur le miroir, écran vidéo (5a) ou support mobile (5) à l'emplacement défini.
- 25 5°) Dispositif permettant la correction de postures selon la revendication 4 caractérisé par l'emplacement déjà matérialisé sur le film (3) par des traits de repères (6) dans l'axe vertical et/ou horizontal correspondant à des repères (7) matérialisés sur le miroir, écran vidéo (5a) ou support mobile (5).
- 30 6°) Dispositif permettant la correction de postures selon la revendication 2 caractérisé par le support mobile (5) prolongé en ses extrémités supérieures et inférieures par des glissières (9) enserrant le miroir ou l'écran vidéo (5a) et/ou s'insérant dans des rainures aménagées sur le miroir ou écran vidéo (5a).
- 35 7°) Dispositif permettant la correction de postures selon la revendication 2 caractérisé par le support mobile (5) s'insérant dans les glissières (8)
- 8°) Dispositif permettant la correction de postures selon la revendication 2 caractérisé par les postures (1, 2) considérées comme idéales reproduites sur le film translucide (3) par tous moyens connus de même couleur et/ou de couleurs différentes, en trait continu et/ou discontinu.

1/1

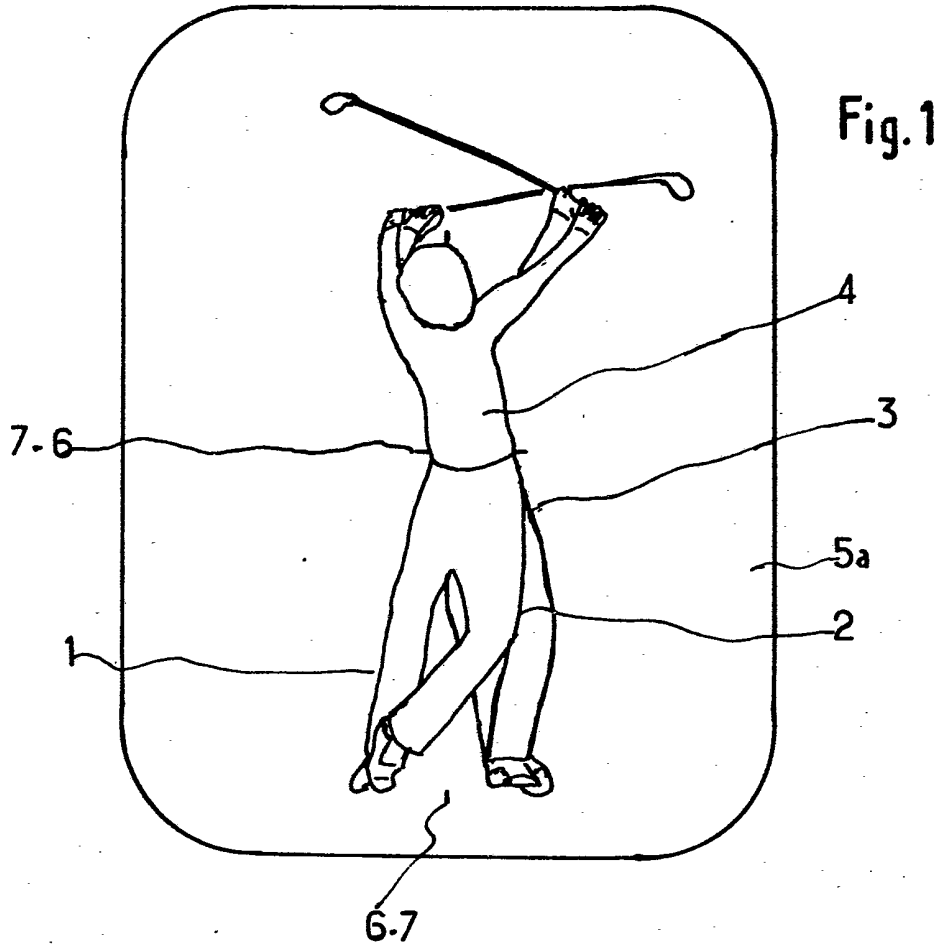


Fig. 1

Fig. 2

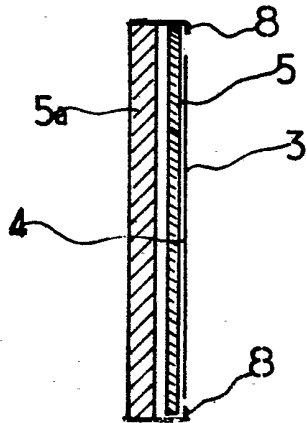


Fig. 3

